



Paris, le 20 février 2006 - n° 25/D130

**Groupe de travail**  
**« Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises**  
**et leurs sous-groupes »**

**Compte rendu définitif de la réunion du 9 décembre 2005**  
**(3<sup>ème</sup> réunion plénière)**

Le compte-rendu de la réunion du 8 juillet est adopté.

Le groupe plénier fait un suivi de l'avancement des travaux.

Le sous-groupe de travail n°1, « groupe d'entreprises et taille », a réalisé une approche selon deux axes : pour cerner les PME, un axe relativement traditionnel, à partir de la société, mais en excluant les sociétés des groupes. Il rend compte du souhait de la CGPME de mettre en avant l'identité « patrimoniale » de la PME. Cette idée de patrimoniale renvoie au rôle crucial d'une famille dans la détention, voire la conduite d'une entreprise. La seconde approche qui a été suivie compare la ventilation des entreprises en fonction de leur tranche d'effectif salarié, selon deux définitions de l'entreprise : d'une part la définition traditionnelle de la statistique publique (une entreprise = une société ou un entrepreneur individuel) et d'autre part selon l'approche à l'étude dans le groupe de travail (une entreprise = un groupe d'entreprises – ou encore pour les sociétés hors groupes une entreprise = une société, sans oublier les entrepreneurs individuels qui représente chacun une entreprise).

Le président du sous-groupe rend compte également d'une proposition visant à envisager d'utiliser différentes unités selon le type d'analyse, en ajoutant aux unités traditionnelles – établissement et société – le groupe d'entreprises. Le concept d'indépendance a également été discuté dans le sous-groupe n°1.

Le groupe plénier, à l'initiative du président et du vice –président recommandent une convergence des hypothèses d'étude du sous-groupe n°1 vers les hypothèses du groupe de travail. Essentiellement, il s'agit de tester le nouveau concept d'entreprise construit à partir du groupe d'entreprise – éventuellement du sous-groupe – en tous cas pas de chaque société. Quant au concept d'entreprise patrimoniale, il est rappelé qu'il n'aboutit pas à considérer des entreprises forcément petites ou moyennes, puisque ce critère a déjà été analysé en profondeur par l'Association des Moyennes Entreprise Patrimoniales (ASMEP) qui se positionne vers des entreprises de taille plus grande. Quant au critère du contrôle familial, il est notoire qu'il existe des cas de très grandes entreprises dans cette situation (parmi les plus connues en France, on peut citer Michelin ou Auchan<sup>1</sup>). Il s'agira donc de bien mettre en avant les critères de définition de ces catégories et ce qu'ils apportent. Le point est également fait sur le concept d'indépendance qui a été utilisé dans le passé pour désigner les sociétés hors groupes ou les entrepreneurs individuels. Si l'on considère comme entreprise potentielle le groupe d'entreprise dans son ensemble, force est de constater que tout groupe d'entreprise est indépendant, puisqu'il détermine librement sa stratégie d'ensemble.

---

<sup>1</sup> : ces cas sont régulièrement exposés dans la presse et ne reposent sur aucune information de nature statistique.

Le sous-groupe de travail n°2, consacré aux groupes d'entreprises dans la mondialisation, a procédé à l'analyse du projet de règlement statistique en cours d'adoption (règlement dit FATS – Foreign affiliate trade statistics – relatif à l'activité économique des entreprises étrangères sur le sol de chaque Etat-membre ou inversement à l'activité économique des entreprises françaises en dehors du territoire national via la création de filiales ou d'établissements permanents). Il a également traité des définitions adéquates et a pris connaissance des conclusions du GT CNIS relatif aux échanges internationaux de services. Il est rappelé qu'une approche intégrée de l'implantation transfrontalière permettrait de bien faire la part entre les échanges réalisés sur le marché concurrentiel par opposition aux échanges intra-groupe. En réponse à une interrogation sur la définition des branches opérationnelles et sur la possible différence avec le concept de sous-groupe, le président SALUSTRO propose de s'appuyer sur la pratique de l'audit, qui consiste à considérer l'opérationnel au-delà des structures juridiques.

Le sous-groupe de travail n°3, consacré aux aspects reliant « Information économique et normes comptables » a tenu sa première réunion. Une première analyse du mandat a conduit à prévoir pour la seconde réunion un exposé des attentes des statisticiens et un exposé des grands principes comptables qui sous-tendent les dispositifs actuels. Le président fait part des changements qui affectent une profession qu'il connaît très bien, avec la mise en œuvre directe des normes internationales IFRS pour les groupes cotés et indirecte pour les comptes individuels et les comptes consolidés des autres groupes dans ce qu'il est convenu d'appeler la stratégie de convergence.

Le sous-groupe de travail n°4 consacré à la nécessité de prendre en compte les groupes d'entreprises pour la constitution de statistiques destinées à l'analyse sectorielle et macro-économique a tenu sa seconde réunion avec davantage de participants du domaine de l'entreprise, ce qui lui a permis d'envisager plus efficacement un dispositif d'interrogation des grandes catégories d'utilisateurs. Une présentation des différents scénarios envisageables en matière d'unité statistique « entreprise » a permis aux participants du sous-groupe d'avoir une meilleure représentation commune des choix à faire.

Le groupe de travail propose une réunion commune des sous-groupes 2 et 3 pour bien harmoniser les aspects qui ont trait aux conditions que doivent remplir les unités statistiques pour permettre l'analyse économique des effets de la mondialisation.

Enfin, le sous-groupe de travail n°5 consacré aux réseaux a fait part de ses travaux sur le domaine de la franchise, qui se situe dans la continuité de l'organisation en groupes d'entreprises. Tant le président que le vice-président insistent sur l'articulation entre l'organisation en groupe soit pour les structures amont du franchiseur – voire des fournisseurs (cas de Mac Donald's aux USA). La prochaine réunion sera consacrée au commerce associé et la réunion suivante traitera des autres formes de réseaux. Le président Salustro signale à ce sujet l'émergence du concept de « réseau » dans la profession de Commissaire aux Comptes, suite à la loi « sécurité financière » du 1 août 2003. Le vice-président suggère de s'intéresser aux aspects de droit de la concurrence en matière de liaisons inter-entreprises.

Le groupe de travail plénier envisage ensuite l'organisation des auditions qu'il serait souhaitable de réaliser soit au sein du groupe plénier ou des sous-groupes. Il est envisagé d'auditionner les responsables suivants :

| Thème | Groupe plénier                                                     | Sous-groupe                                                                  |
|-------|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| 1     |                                                                    | BdF (cotation du risque?)                                                    |
| 2     | <i>à discuter ultérieurement</i>                                   |                                                                              |
| 3     | Président CNC, responsable au Trésor (DGTPE), responsable à la DLF | Niveau plus opérationnel de la DLF et du Trésor, Conseil de la concurrence ? |
| 4     |                                                                    | Economistes, analystes financiers, grands témoins, économistes de banque ?   |
| 5     | <i>à discuter ultérieurement</i>                                   |                                                                              |

Le groupe plénier considère ensuite l'organisation des travaux du premier semestre 2006 :

- l'INSEE fournira des simulations pour mieux cerner les changements auxquels conduiraient les différentes hypothèses envisagées
- pour pouvoir présenter le rapport final à l'inter-formation statistiques d'entreprises, si celle –ci se réunit dans la seconde quinzaine de novembre, il faut retenir le compte à rebours suivant :
  - o projet de rapport disponible fin octobre
  - o fin opérationnelle de la consultation du groupe plénier en septembre
  - o canevas du rapport arrêté en juillet
  - o les auditions doivent être réalisées en mars – avril – mai.
- il est nécessaire de bien définir les différents concepts utilisés. Il serait utile qu'une proposition relative aux termes principaux sera faite pour la prochaine séance.

Les prochaines réunions du groupe plénier sont prévues aux dates suivantes :

- 27 janvier après-midi
- 31 mars après-midi
- 23 juin après-midi
- 29 septembre après-midi
- peut-être octobre – si nécessaire.